



## PRINCIPES D'UTILISATION DES MASQUES CHIRURGICAUX

Le port d'un tel masque permet de réduire la diffusion des particules potentiellement infectieuses et protège les personnes et l'environnement.

Ces masques sont donc réservés :

**Aux professionnels de santé**, aux personnes chargées des premiers secours et en charge du transport sanitaire en cas de suspicion de contact avec une personne malade ;

**A toutes les personnes malades**

**Aux personnes contacts des cas confirmés**: personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé lorsque celui ci présentait des symptômes (famille, même chambre) ou ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre du cas confirmé au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion (flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas confirmé dans un avion ou un bateau)

Dans une situation dans laquelle un personnel de santé est en contact avec une personne présentant des signes d'infection respiratoire il pourra adopter le principe du double masque (soignant/soigné). En effet, en l'absence d'acte invasif, ce principe permet de limiter l'exposition des soignants aux gouttelettes potentiellement infectieuses du patient.

L'utilisation des masques chirurgicaux par la population non malade est donc exclue. L'usage à titre préventif pour les personnes n'étant pas en contact rapproché des malades est en effet inutile.

## MASQUES FFP2

Les masques filtrant de protection de type FFP2 sont réservés exclusivement aux personnels hospitaliers, en contact étroit et prolongé avec des cas confirmés et qui réalisent des gestes médicaux invasifs (soins intensifs).

Conduite à tenir pour l'utilisation des masques FFP2 avec une date de péremption dépassée :

Les tests de vérification d'utilisation des masques FFP2 préconisés, aisément réalisables, sont les suivants :

- Vérification de l'intégrité des conditionnements par contrôle visuel;
- Vérification de l'apparence (couleur d'origine) du masque par contrôle visuel ;
- Vérification de la solidité des élastiques et de la barrette nasale de maintien du masque ;
- Essai d'ajustement du masque sur le visage.

Avant de mettre en œuvre les tests de vérification d'utilisation des masques FFP2, les conditions de conservation des masques doivent avoir été conformes à celles préconisées par l'OMS pour les produits pharmaceutiques et autres fournitures médicales qui prévoient un stockage dans des zones sèches et bien ventilées avec une température comprise entre 15 et 25 °C.

NB: Les établissements de santé, afin de réaliser ces tests, favoriseront leurs ressources internes, comme les laboratoires de contrôles pharmaceutiques en lien avec leur service